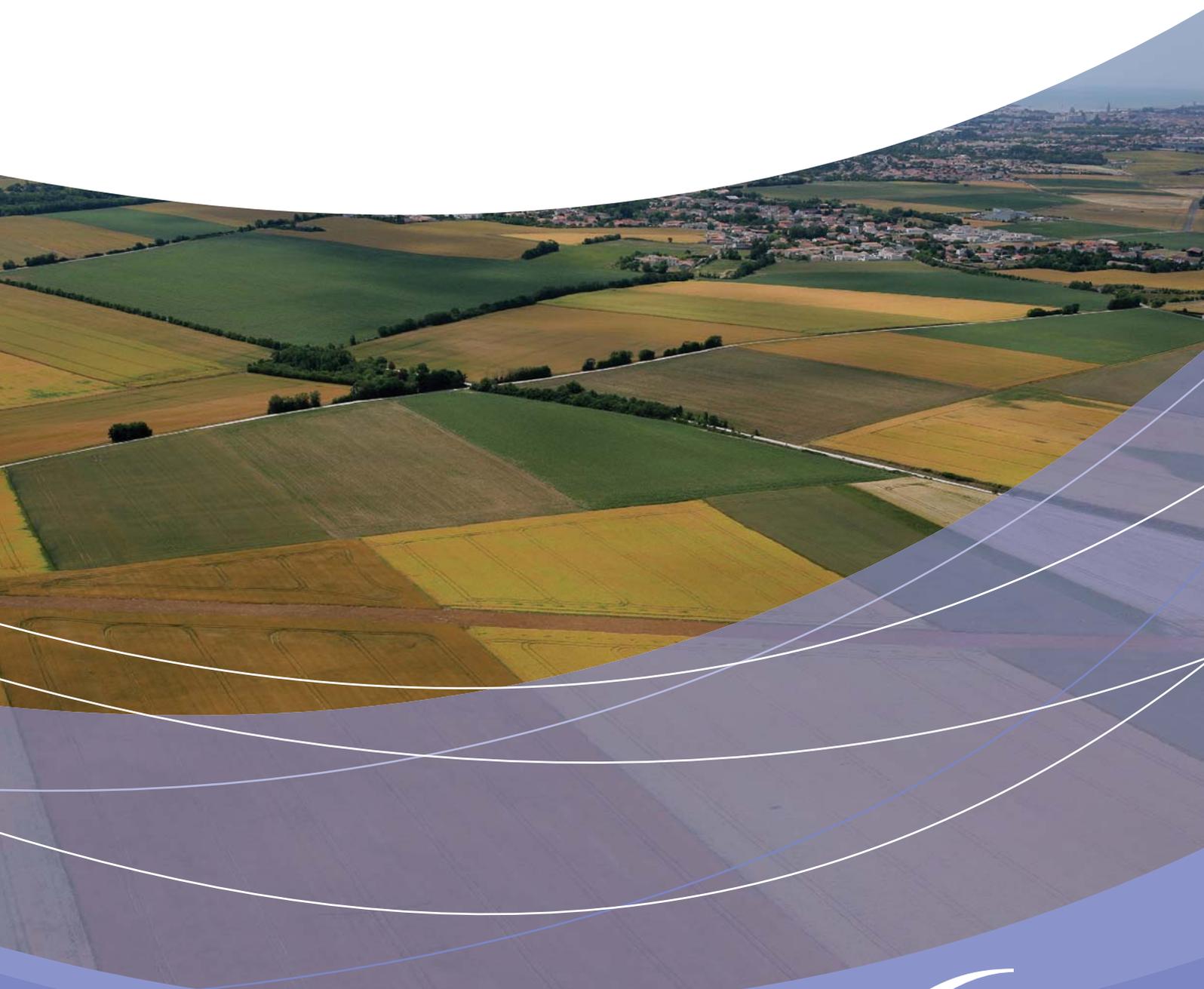


Annuaire régional d'Eurostat 2008



Annuaire régional d'Eurostat 2008

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2008

ISBN 978-92-79-08213-9

ISSN 1830-9682

DOI 10.2785/11923

Numéro de catalogue: KS-HA-08-001-FR-N

(Publication imprimé KS-HA-08-001-FR-N)

Thème: Statistiques générales et régionales

Collection: Livres statistiques

© Communautés européennes, 2008

Copyright des photos suivantes: la couverture et les chapitres «Introduction», «Population», «Statistiques urbaines», «Comptes des ménages», «Statistiques structurelles sur les entreprises», «Marché du travail», «Productivité sectorielle» et «Tourisme»: © Phovoir.com; les chapitres «Produit intérieur brut», «Coût de la main-d'œuvre», «Transports» et «Science, technologie et innovation»:

© la bibliothèque d'images numériques de la direction générale de la politique régionale de la Commission européenne; le chapitre «Santé»: © Fotolito38; le chapitre «Agriculture»: © Jean-Jacques Patricola

L'autorisation de reproduction ou d'utilisation de ces photos doit être demandée directement au détenteur des droits d'auteur.



Préface

Cher lecteur,

J'ai le plaisir de vous présenter l'édition 2008 de l'Annuaire régional d'Eurostat, qui vous donnera un aperçu de l'évolution la plus récente dans les régions de l'Union européenne, comptant actuellement vingt-sept États membres, ainsi que dans les pays candidats à l'adhésion et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Cette année encore, nous avons choisi des thèmes qui, je pense, illustreront les aspects les plus intéressants de l'évolution dans les domaines économique, social et démographique à travers les régions d'Europe. Nous sommes également heureux de pouvoir vous présenter, pour la deuxième année consécutive, une contribution rédigée par nos collègues de la DG Politique régionale de la Commission. Cette fois-ci, leur chapitre est consacré à la «productivité sectorielle» et porte sur les écarts de productivité que l'on observe entre les régions de l'Union européenne dans différents secteurs d'activité.

Les programmes de politique régionale, lancés l'an dernier dans le cadre de la nouvelle politique de cohésion de l'Union européenne, sont maintenant bien engagés, et nous espérons que la présente publication vous donnera une idée des progrès accomplis en matière de cohésion régionale sur tout le territoire de l'Union. Nous avons également inclus quelques-uns des résultats les plus récents de l'audit urbain, un exercice de collecte de données qui permet de réunir un important volume d'informations statistiques sur les villes d'Europe.

Nous élargissons progressivement la gamme d'indicateurs régionaux disponibles et espérons pouvoir vous en présenter quelques-uns dans nos éditions suivantes, dans la mesure où la disponibilité et la qualité des données nous le permettront.

Je vous souhaite une agréable lecture.



Hervé Carré
Directeur général, Eurostat



Remerciements

Les éditeurs de l'*Annuaire régional d'Eurostat 2008* tiennent à remercier tous ceux qui leur ont apporté leur concours. La rédaction des divers chapitres a été confiée aux personnes suivantes:

- **Population:** Gregor Kyi (unité F.1 d'Eurostat: «Statistiques démographiques et de la migration»)
- **Statistiques urbaines:** Teodóra Brandmüller (unité D.2 d'Eurostat: «Indicateurs régionaux et information géographique»)
- **Produit intérieur brut:** Andreas Krüger (unité C.2 d'Eurostat: «Comptes nationaux: production»)
- **Comptes des ménages:** Andreas Krüger (unité C.2 d'Eurostat: «Comptes nationaux: production»)
- **Statistiques structurelles sur les entreprises:** Ulf Johansson (unité G.1 d'Eurostat: «Statistiques structurelles des entreprises»)
- **Marché du travail:** Pedro Ferreira (unité D.2 d'Eurostat: «Indicateurs régionaux et information géographique»)
- **Productivité sectorielle:** Zuzana Gáková (unité C.3 de la DG Politique régionale: «Analyse économique et quantitative, additionnalité»)
- **Coût de la main-d'œuvre:** Simone Casali (unité F.2 d'Eurostat: «Statistiques du marché du travail»)
- **Transports:** Anna Bialas-Motyl et Anastassia Vakalopoulou (unité G.5 d'Eurostat: «Statistiques des transports»)
- **Tourisme:** Ulrich Spörel (unité F.6 d'Eurostat: «Statistiques de la société de l'information et du tourisme»)
- **Science, technologie et innovation:** Bernard Felix et Tomas Meri (unité F.4 d'Eurostat: «Statistiques de l'éducation, des sciences et de la culture»)
- **Santé:** Tomasz Urbanski (unité F.5 d'Eurostat: «Statistiques de la santé et de la sécurité alimentaire»)
- **Agriculture:** Garry Mahon (unité E.2 d'Eurostat: «Statistiques de l'agriculture et de la pêche»)

La mise en forme et la coordination de la présente publication ont été assurées par Åsa Önnersfors (unité D.2 d'Eurostat: «Indicateurs régionaux et information géographique») avec le concours de Pavel Bořkovec (unité B.6 d'Eurostat: «Diffusion»). Baudouin Quennery (unité D.2 d'Eurostat: «Indicateurs régionaux et information géographique») a produit l'ensemble des cartes statistiques.

Nous adressons également nos remerciements à:

- la **direction générale de la traduction de la Commission européenne**, et notamment les unités de traduction allemande, anglaise et française;
- l'**Office des publications officielles des Communautés européennes**, et notamment Peter Johansson de l'unité B1 («Publications multisupports»), ainsi que les correcteurs d'épreuves de l'unité B2 («Services éditoriaux»).



Table des matières

INTRODUCTION	9
Les statistiques régionales donnent des informations plus détaillées	10
La nomenclature NUTS	10
Couverture	11
Davantage d'informations régionales	12
1 POPULATION	15
Présentation de la répartition régionale de la démographie	16
Les moteurs de l'évolution de la population	16
Vieillesse démographique: la situation actuelle... ..	21
... et ses conséquences pour l'avenir	21
<i>Notes méthodologiques</i>	26
2 STATISTIQUES URBAINES	29
Introduction	30
En quoi réside le caractère unique de l'audit urbain?	30
Une large panoplie d'indicateurs	30
Une couverture géographique étendue	30
Des séries chronologiques couvrant plus de dix ans	31
L'attrait des villes	31
Conclusion	39
3 PRODUIT INTÉRIEUR BRUT	41
Qu'est-ce que le produit intérieur brut régional?	42
Le PIB régional en 2005	42
Le PIB en moyenne pour la période 2003-2005	44
Fortes disparités régionales à l'intérieur même des pays	44
Processus de rattrapage dynamique dans les nouveaux États membres	47
Évolution hétérogène à l'intérieur même des pays	49
La convergence fait des progrès	50
Conclusion	51
<i>Notes méthodologiques</i>	53
<i>Parités de pouvoir d'achat et comparaisons internationales du volume</i>	53
<i>Dispersion régionale du PIB par habitant</i>	54
4 COMPTES DES MÉNAGES	57
Introduction: mesure de la richesse	58
Revenu des ménages privés	58
Résultats pour l'année 2005	58
Revenu primaire	58
Revenu disponible	59
La dynamique à la périphérie de l'Union	63
Conclusion	66
<i>Notes méthodologiques</i>	67



5 STATISTIQUES STRUCTURELLES SUR LES ENTREPRISES	69
Introduction	70
Spécialisation régionale et concentration des activités	70
Analyse de l'industrie chimique	76
Conclusion	81
<i>Notes méthodologiques</i>	85
6 MARCHÉ DU TRAVAIL	87
Cohésion des marchés du travail régionaux	88
Emploi	88
Chômage	90
Chômage de longue durée	90
Disparités sur les marchés du travail régionaux	94
Conclusion	99
<i>Notes méthodologiques</i>	100
<i>Définitions</i>	100
7 PRODUCTIVITÉ SECTORIELLE	103
Introduction	104
Secteurs en tête de classement	104
Productivité au niveau régional	105
Quelle a été l'évolution récente de la productivité par secteur?	109
La productivité s'accroît lorsque la VAB augmente... ..	110
... ou lorsque l'emploi diminue	110
Industrie manufacturière et économie de la connaissance	110
Conclusion	116
<i>Notes méthodologiques</i>	118
8 COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE	121
Introduction	122
Coût horaire de la main-d'œuvre	122
Heures effectivement travaillées	122
Structure du coût de la main-d'œuvre	125
Conclusion	127
<i>Notes méthodologiques</i>	128
<i>Définitions</i>	128
<i>Coût de la main-d'œuvre</i>	128
<i>Heures travaillées</i>	129
<i>Équivalents temps plein</i>	129
<i>Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs (à l'exclusion de celles des apprentis)</i>	129
9 TRANSPORTS	131
Introduction	132
Infrastructure de transport	132
Sécurité routière	135
Transport aérien	140
Conclusion	141
<i>Notes méthodologiques</i>	146



10 TOURISME	149
Introduction	150
Capacités d'hébergement	150
Nombre de touristes.....	151
Nuitées	153
Intensité touristique	155
Évolution du tourisme, 2000-2006	155
Part du tourisme récepteur	155
Le camping	158
Conclusion.....	158
<i>Notes méthodologiques</i>	161
11 SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	163
Introduction	164
Ressources humaines en science et technologie	164
Industries de haute technologie et services à forte intensité de connaissance.....	166
Brevets	169
Forte concentration régionale de la délivrance de brevets de haute technologie	169
Conclusion.....	171
<i>Notes méthodologiques</i>	171
12 SANTÉ	173
Introduction	174
Causes de décès.....	174
Cancer colorectal	174
Accidents de transport	175
Personnel de santé	180
Conclusion.....	180
<i>Notes méthodologiques</i>	182
13 AGRICULTURE	185
Introduction	186
L'élevage dans les régions d'Europe	186
Porcins.....	186
Ovins	186
Bovins	191
Production de lait	191
Conclusion.....	194
<i>Notes méthodologiques</i>	194
ANNEXE	197
UNION EUROPÉENNE: régions au niveau NUTS 2	197
PAYS CANDIDATS: régions statistiques au niveau 2	200
PAYS DE L'AELE: régions statistiques au niveau 2.....	201



Introduction





Les statistiques régionales donnent des informations plus détaillées

Eurostat, l'office statistique des Communautés européennes, collecte des données sur un ensemble de thèmes statistiques, principalement auprès des vingt-sept États membres de l'Union européenne (UE), mais également auprès des trois pays candidats (Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Turquie) ainsi qu'auprès des quatre pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse). Dans bien des cas, les données statistiques ne sont collectées qu'au niveau national, mais il existe également des statistiques régionales dans de très nombreux domaines, ce qui nous permet de disposer d'un aperçu plus complet.

La présente publication, *Annuaire régional d'Eurostat 2008*, se propose de vous donner des informations détaillées sur la vie actuelle dans les régions européennes. En examinant à la loupe les régions d'Europe, les auteurs des treize chapitres procèdent à l'analyse approfondie d'un vaste éventail de domaines statistiques, et nous espérons que vous les lirez avec beaucoup d'intérêt!

Le premier chapitre concerne les statistiques de la **population** (c'est-à-dire les statistiques démographiques), car ces données constituent la base de toutes les autres statistiques. De nombreux autres indicateurs statistiques sont divisés par les chiffres de la population, ce qui nous permet d'obtenir des données suivies de la mention «par habitant». Nous commençons donc le premier chapitre par quelques informations essentielles sur la répartition de la population entre les régions d'Europe, en présentant les taux de natalité et de mortalité, les schémas de migration et la distribution par tranche d'âge.

Le deuxième chapitre sur les **statistiques urbaines** est fondé sur les données collectées dans le cadre de l'audit urbain et présente des informations sur divers thèmes, collectées dans l'ensemble des capitales européennes et de nombreuses autres grandes villes d'Europe. Comme une grande partie des citoyens de l'Union habitent dans ces villes, il s'agit sans doute là d'informations qui intéresseront de nombreuses personnes et leur seront directement utiles.

Les autres chapitres se répartissent en quatre groupes thématiques.

Le premier concerne les indicateurs économiques ou financiers: **produit intérieur brut (PIB)**, **comptes des ménages** et **statistiques structurelles sur les entreprises**. La cohésion économique est l'un des principaux objectifs de la politique de l'Union et représente, en quelque sorte, le moteur de toutes les autres politiques. Le chapitre consacré au PIB, notamment, donne une très bonne idée de la situation actuelle de l'Union européenne.

Les indicateurs du marché de l'emploi constituent le deuxième groupe thématique: on y trouvera un chapitre fondamental sur le **marché du travail**, ainsi que deux chapitres inédits dans l'Annuaire régional d'Eurostat sur la **productivité sectorielle**, chapitre rédigé par un spécialiste de la direction générale de la politique régionale, et le **coût de la main-d'œuvre**, une analyse des disparités régionales dans le domaine du coût horaire de la main-d'œuvre.

Le troisième groupe de chapitres est de nature plus générale et concerne la vie quotidienne de la plupart des citoyens européens. Les chapitres consacrés aux **transports** et au **tourisme** s'intéressent essentiellement à la mobilité des personnes, tandis que **la science, la technologie et l'innovation** sont souvent considérées comme l'une des pierres angulaires de la nouvelle stratégie de Lisbonne en faveur de la croissance et de l'emploi.

Les deux derniers chapitres portent sur le thème général du bien-être. Les statistiques de la **santé**, qui concernent principalement les causes de mortalité et la densité du personnel de santé dans les régions européennes, font leur réapparition cette année et seront sans doute accueillies avec intérêt; enfin, le chapitre sur **l'agriculture** est consacré cette année à l'élevage, et notamment à celui des porcins, des ovins et des vaches.

La nomenclature NUTS

Toutes les statistiques établies au niveau régional dans l'Union sont fondées sur la **nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS)**. La nomenclature NUTS est utilisée depuis des décennies pour l'établissement de statistiques régionales et a toujours constitué la base de la politique de financement régionale. Ce n'est cependant qu'en 2003 qu'elle a été dotée d'une base juridique, puisque c'est cette année-là que le règlement NUTS a été adopté par le Parlement européen et le Conseil⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Vous trouverez de plus amples informations relatives à la nomenclature NUTS sur l'internet (http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nuts/splash_regions.html).



À chaque fois que de nouveaux États membres adhèrent à l'UE, le règlement NUTS est évidemment modifié par l'addition de la nomenclature des régions de ces pays. C'est ce qui s'est passé en 2004, lorsque l'Union a accueilli dix nouveaux États membres, et en 2007, lorsque la Bulgarie et la Roumanie ont adhéré.

Le règlement NUTS prévoit que la nomenclature fait l'objet, tous les trois ans, d'une révision qui doit permettre de modifier la nomenclature régionale et de l'adapter à un nouveau découpage administratif ou à un changement de la situation économique. La première révision a eu lieu en 2006, et les modifications apportées à la nomenclature NUTS sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008. La plupart des modifications territoriales portent sur le niveau 3 de la NUTS et concernent onze pays, tandis que des modifications au niveau 2 ont été opérées pour quatre pays et des modifications au niveau 1, pour un seul pays.

Les principales modifications effectuées dans le cadre de cette révision sont les suivantes: le **Danemark** a introduit deux nouvelles régions au niveau NUTS 2 et a révisé les régions existantes au niveau NUTS 3 à la suite d'une importante réforme administrative régionale. Dans une région d'**Allemagne** (Sachsen-Anhalt), trois régions NUTS 2 ont été fusionnées en une seule. En **Slovénie**, une ancienne région NUTS 2 a été remplacée par deux nouvelles. Au **Royaume-Uni**, et plus précisément en Écosse du nord-est, une modification du découpage régional, tant au niveau 2 qu'au niveau 3, a eu pour effet la création de nouvelles régions. La **Suède** a introduit des régions de niveau NUTS 1 pour la première fois, en raison de la taille du pays. Vous trouverez sur le site internet d'Eurostat des informations plus détaillées sur les modifications les plus récentes qui ont été apportées à la nomenclature NUTS.

Comme ces modifications ne sont entrées en vigueur que le 1^{er} janvier 2008 et que les données statistiques destinées à l'ensemble des chapitres avaient déjà été extraites en début d'année, vous constaterez que certaines données régionales, concernant principalement le Danemark et la Slovaquie, sont manquantes ou ont été remplacées par des chiffres nationaux sur de nombreuses cartes statistiques. Nous espérons que la disponibilité des données régionales pour ces deux pays sera meilleure au moment de la rédaction du prochain Annuaire.

D'une manière générale, ce sont des données régionales ventilées par régions NUTS 2 qui sont présentées et analysées dans l'*Annuaire régional d'Eurostat 2008*, mais il existe une exception à cette règle. Dans le domaine du **coût de la main-d'œuvre**, Eurostat ne collecte de données qu'au niveau NUTS 1, de sorte que les données présentées dans ce chapitre se rapportent aux régions de niveau NUTS 1.

Veillez noter que certains États membres ont une population relativement peu nombreuse et ne sont dès lors pas divisés en plusieurs régions NUTS 2. Dans le cas de ces pays, la valeur NUTS 2 est donc exactement identique à la valeur nationale. Depuis la dernière révision en date de la nomenclature NUTS, cette règle s'applique à six États membres (Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg et Malte), à un pays candidat (ancienne République yougoslave de Macédoine) et à deux pays de l'AELE (Islande et Liechtenstein): dans tous ces cas, l'ensemble du pays représente une seule région de niveau NUTS 2.

À l'intérieur de la couverture du présent volume, nous avons placé une carte dépliant présentant l'ensemble des régions de niveau NUTS 2 des vingt-sept États membres de l'Union européenne (EU-27), ainsi que les régions statistiques correspondantes au niveau 2 des pays candidats et des pays de l'AELE. Vous trouverez également, à l'annexe 1, la liste complète des codes et des noms de ces régions, ce qui vous permettra de localiser facilement une région précise sur la carte.

Couverture

L'*Annuaire régional d'Eurostat 2008* contient des statistiques provenant principalement des vingt-sept États membres de l'Union européenne, mais également, quand les informations étaient disponibles, des trois pays candidats à l'adhésion (Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Turquie) et des quatre pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse).

Les régions des pays candidats et des pays de l'AELE sont appelées «régions statistiques» et sont régies par les mêmes règles que les régions NUTS de l'Union européenne, si ce n'est qu'elles ne possèdent pas de base juridique. La base de données d'Eurostat ne contient pas encore de données des pays candidats et des pays de l'AELE concernant certains domaines d'action, mais la disponibilité des données s'améliore constamment, et nous



espérons que la couverture sera encore meilleure dans un avenir proche.

Davantage d'informations régionales

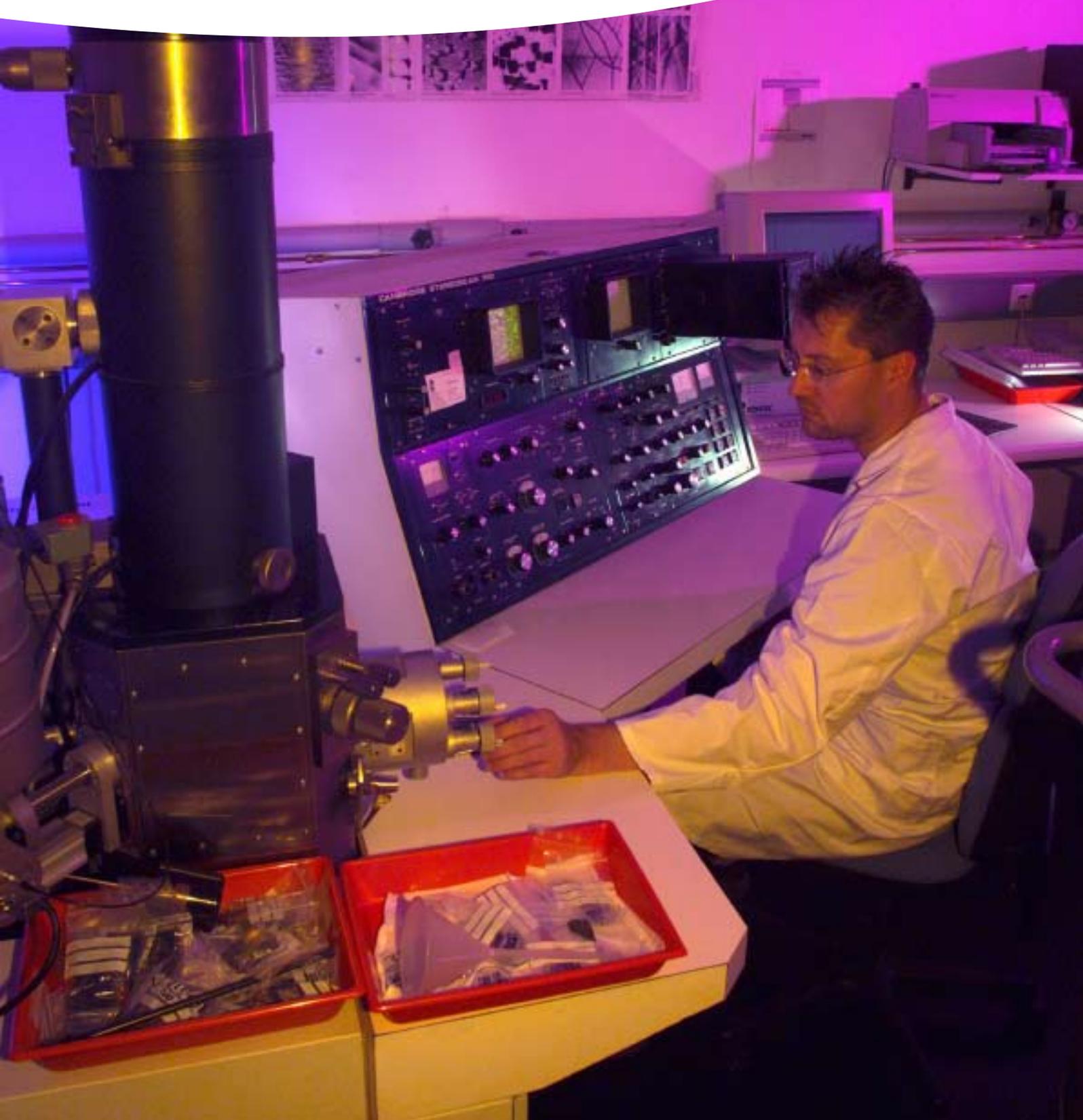
Sur le site internet d'Eurostat, vous trouverez, sous le thème «Statistiques générales et régionales», des tableaux présentant des statistiques sur les «régions» et l'«audit urbain»: vous pourrez y consulter des séries chronologiques plus détaillées (dont certaines remontent jusqu'à 1970) et des données statistiques plus détaillées que celles présentées dans cet Annuaire. Vous y découvrirez également un certain nombre d'indicateurs (tels que la superficie, la démographie, le produit inté-

rieur brut et des données sur le marché de l'emploi) établis au niveau NUTS 3. Cette précision est importante, puisque certains pays couverts ne sont pas divisés en régions NUTS 2, comme nous l'avons vu plus haut.

Pour obtenir des informations plus détaillées sur le contenu des bases de données régionales et urbaines, veuillez consulter la publication d'Eurostat intitulée *Statistiques régionales et urbaines européennes — Guide de référence 2008*, que vous pouvez télécharger gratuitement à partir du site internet d'Eurostat. Les données spécifiques qui ont été utilisées pour produire les cartes et d'autres illustrations figurant dans la présente publication sont également disponibles sur ce site sous forme de tableaux Excel.

Science, technologie et innovation

11



Introduction

Le Conseil européen a décidé, en mars 2005, de relancer la stratégie de Lisbonne en adoptant l'initiative en faveur de la croissance et de l'emploi. Ce nouveau partenariat désigne la connaissance et l'innovation comme l'un de ses trois grands domaines d'action et met la science, la technologie et l'innovation au cœur même des politiques, des programmes de financement et de l'activité des entreprises de l'Union européenne.

Plusieurs indicateurs relatifs à la recherche et au développement (R & D), à l'innovation, aux ressources humaines en science et technologie, aux industries de haute technologie et services à forte intensité de connaissance et aux brevets peuvent être utilisés pour suivre les avancées de l'Europe en matière de science, de technologie et d'innovation. Des progrès considérables ont été réalisés ces dernières années à cet égard grâce à la production accrue de données actualisées dans les différents domaines concernés. Le présent chapitre propose des exemples d'indicateurs régionaux existants qui concernent la science, la technologie et l'innovation, en mettant un accent plus spécifique sur le personnel hautement qualifié et la délivrance de brevets. Ces indicateurs revêtent en effet un intérêt particulier dans la mesure où les ressources humaines hautement qualifiées constituent le fondement même de la recherche et de l'innovation, et où les brevets témoignent de la capacité de transformer le savoir durement acquis en produits innovants.

D'autres indicateurs régionaux relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation peuvent être consultés à la rubrique «Science et technologie», sur la page d'accueil du site internet d'Eurostat (voir «Notes méthodologiques» à la fin du présent chapitre pour le lien).

Ressources humaines en science et technologie

Il ne peut y avoir de recherche ou de développement sans ressources humaines, et la poursuite du développement scientifique et technologique de l'UE réclame l'augmentation du contingent de personnes hautement qualifiées. Ce dernier peut être mesuré de différentes manières, et notamment sous l'angle de l'éducation et de la profession, en se fondant sur la définition établie des «ressources humaines en science et technologie» (RHST). Les RHST sont des personnes diplômées de l'enseignement supérieur et/ou exerçant une

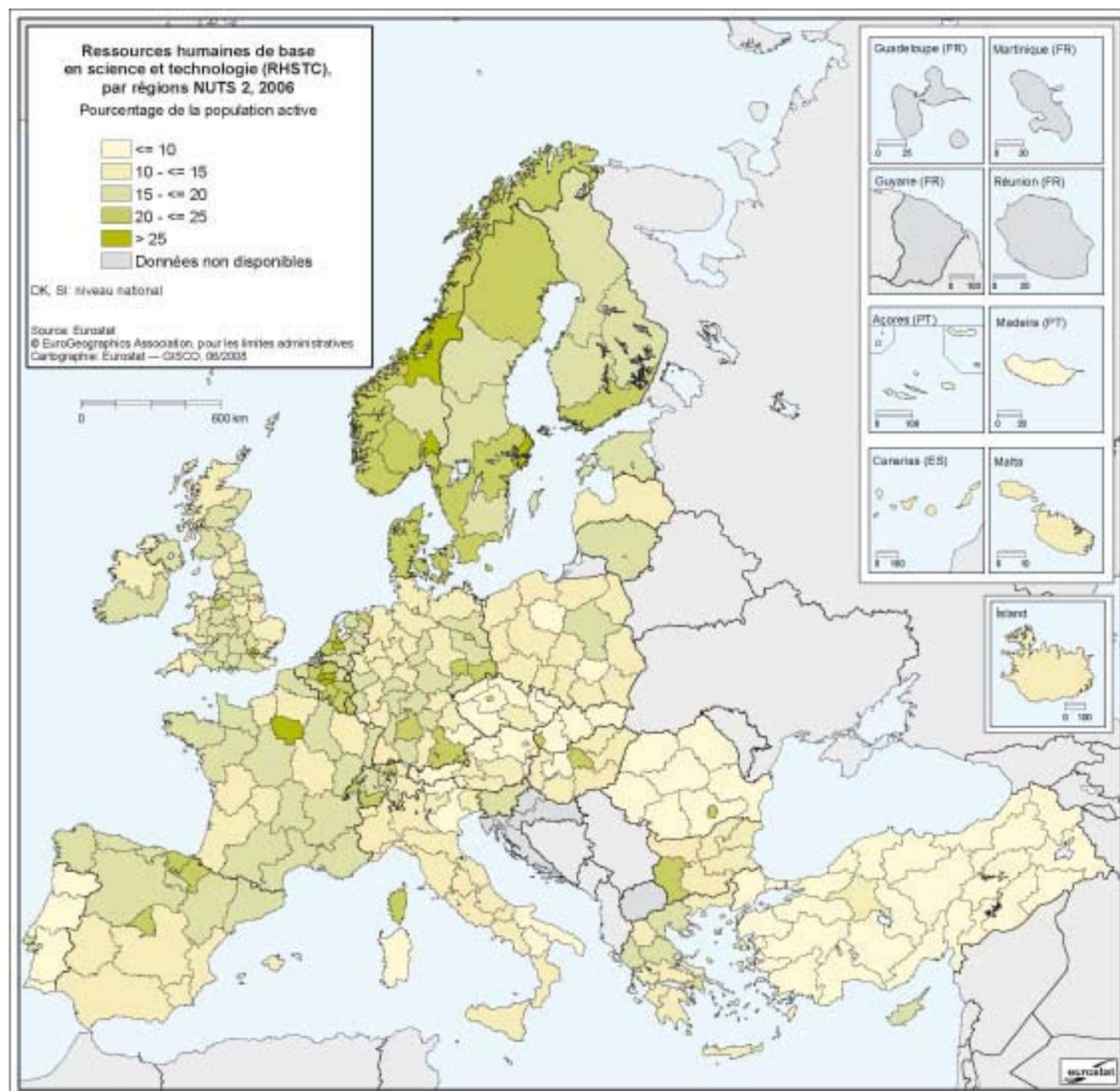
profession scientifique et technique pour laquelle un diplôme de l'enseignement supérieur est généralement exigé. Le noyau dur des ressources humaines en science et technologie (RHSTC) est constitué de personnes qui remplissent les deux conditions, autrement dit qui sont diplômées de l'enseignement supérieur et qui exercent une profession scientifique et technique.

La carte 11.1 montre que les personnes diplômées de l'enseignement supérieur et exerçant une profession scientifique et technique sont concentrées dans les régions urbaines, et plus particulièrement encore dans les régions où se situent les capitales. La concentration de personnes hautement qualifiées dans les capitales est assez naturelle dans la mesure où les entreprises y ont souvent leur siège et où les institutions publiques, les établissements d'enseignement supérieur et d'autres lieux de travail à forte intensité de connaissance y sont, eux aussi, souvent implantés. Conscients de cette situation, les nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur sont attirés par ces régions, qui leur offrent de bonnes perspectives en termes d'emplois qualifiés. Ce phénomène fait, à son tour, des régions-capitales et des régions qui les entourent des sites privilégiés pour la création de nouvelles entreprises, étant donné le réservoir de ressources humaines hautement qualifiées localement disponibles.

Le fait qu'une région abrite une capitale n'est cependant pas l'unique facteur à l'origine d'une concentration de personnes hautement qualifiées. Celle-ci est aussi souvent observée dans des régions fortement peuplées telles que les pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg). Les RHSTC sont également très concentrés dans les pays où la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est traditionnellement élevée. Tel est notamment le cas dans les pays nordiques: la carte 11.1 montre en effet que la proportion excède 15 % dans toutes les régions du Danemark, de la Norvège, de la Suède et de la Finlande. Au sein de cette entité géographique, les deux régions qui affichent les parts les plus élevées de RHSTC parmi leurs travailleurs sont Oslo og Akershus (Norvège) avec 33,3 % et Stockholm (Suède) avec 28,2 %. La troisième place du classement revient à Prov. Brabant Wallon (Belgique) avec 27,8 %; elle se situe dans le Benelux, autre grappe caractérisée par des proportions régionales importantes de RHSTC.

Une fracture est par ailleurs observée entre les régions de l'ouest et du nord de l'Europe, d'une part, et les régions du sud et de l'est, d'autre part,

Carte 11.1: Ressources humaines de base en science et technologie (RHSTC), par régions NUTS 2, 2006
Pourcentage de la population active



les secondes affichant généralement des parts moins élevées de RHSTC. Les dix-huit régions enregistrant la part de RHSTC la plus faible parmi leurs travailleurs sont toutes situées en Turquie, où le chiffre le plus bas est observé à Van (3,9 %). Il convient néanmoins de signaler quelques exceptions, parmi lesquelles București — Ilfov (Roumanie), qui figure parmi les dix régions de tête avec 24,7 %, et plusieurs nouveaux États membres, en l'occurrence Chypre, l'Estonie, la Lituanie et la Slovénie. Ces quatre pays sont répertoriés chacun comme une région NUTS 2 unique, mais ils n'en affichent pas moins des parts supérieures à 15 %.

Industries de haute technologie et services à forte intensité de connaissance

Les secteurs d'activité économique peuvent être répartis en sous-secteurs plus spécifiques sur la base de l'intensité de leur R & D en vue d'une analyse de l'emploi en science et technologie. Deux secteurs revêtent une importance toute particulière à cet égard: les services à forte intensité de connaissance de haute technologie et l'industrie manufacturière de haute technologie. Ils sont désignés dans les paragraphes ci-après sous l'appellation «secteurs de haute technologie». Il convient de souligner que, en 2006, les trois-quarts des personnes occupées dans ces secteurs travaillaient dans les services à forte intensité de connaissance de haute technologie contre un quart dans l'industrie manufacturière de haute technologie. Les services à forte intensité de connaissance de haute technologie regroupent les sous-secteurs «Postes et télécommunications», «Activités informatiques» et «Recherche-développement». L'industrie manufacturière de haute technologie couvre notamment la fabrication d'ordinateurs, de téléviseurs et d'instruments médicaux.

Au niveau de l'UE, 66 % des travailleurs étaient occupés dans l'ensemble du secteur des services en 2006, mais 3 % seulement dans les services à forte intensité de connaissance de haute technologie. Par ailleurs, 18 % étaient occupés dans l'industrie, mais 1 % seulement dans l'industrie de haute technologie. Les secteurs de haute technologie occupaient conjointement 4,4 % de la main-d'œuvre de l'UE.

La carte 11.2 fait apparaître, à première vue, une situation analogue à celle mise en évidence par la carte 11.1 indiquant la part représentée par le noyau des ressources humaines en science et tech-

nologie, puisqu'elle révèle également des parts élevées dans les régions-capitales et les régions avoisinantes. La région du Berkshire, Buckinghamshire et Oxfordshire (Royaume-Uni), située à proximité de Londres, sort du lot avec 11,5 % de travailleurs occupés dans les secteurs de haute technologie. Aucune autre région n'atteint les 10 %, la place suivante de ce classement revenant à la région de Stockholm (Suède) avec 9,3 %.

Quatre États membres seulement — le Danemark, l'Irlande, Malte et la Finlande — comptent, comme l'Islande et la Suisse, plus de 4 % de travailleurs occupés dans les secteurs de haute technologie dans toutes leurs régions. La carte 11.2 fait apparaître une autre grappe de parts relativement élevées, qui s'étend de Catalogne dans le nord de l'Espagne aux régions occidentales de la République tchèque et de la Hongrie en passant par les régions méridionales françaises et les régions méridionales de l'Italie, la Suisse et les régions du sud de l'Allemagne. Les régions du Royaume-Uni et des pays du Benelux affichent, elles aussi, une proportion relativement importante d'emploi dans les secteurs de haute technologie.

À l'inverse, de nombreuses régions de l'est et du sud-ouest de l'Europe font état d'une faible proportion de travailleurs occupés dans les secteurs de haute technologie. Le chiffre le plus bas est enregistré dans la province de Hatay (Turquie) avec 0,4 % d'emploi dans ces secteurs.

L'analyse distincte des services à forte densité de connaissance de haute technologie, d'une part, et de l'industrie manufacturière de haute technologie, d'autre part, fait apparaître de nombreuses différences. Le tableau 11.1, qui répertorie les trente premières régions en termes de part d'emploi dans chacun des deux secteurs, révèle en effet que quatre d'entre elles seulement figurent sur les deux listes: Berkshire, Buckinghamshire et Oxfordshire (Royaume-Uni), Oberbayern (Allemagne), Etelä-Suomi (Finlande) et Karlsruhe (Allemagne).

La région Berkshire, Buckinghamshire et Oxfordshire (Royaume-Uni) vient en tête pour ce qui concerne l'emploi dans les services à forte intensité de connaissance de haute technologie (9,2 %). Elle est suivie par six régions-capitales, parmi lesquelles Stockholm (Suède) qui enregistre le taux le plus élevé (8,3 %). En fait, près de la moitié des trente premières régions du classement sont des régions-capitales.

L'analyse des régions affichant les proportions les plus élevées d'emploi dans l'autre sous-secteur, à savoir l'industrie manufacturière de haute

Tableau 11.1: 30 principales régions en matière d'emploi dans le secteur manufacturier de haute technologie et dans celui des services de haute technologie à forte intensité de connaissance, par régions NUTS 2, 2006

Services de haute technologie à forte intensité de connaissance			Les secteurs manufacturiers de haute technologie		
	% du total de l'emploi	Nombre total (1 000)	Nombre total (1 000)	% du total de l'emploi	
Berkshire, Buckinghamshire and Oxfordshire (UK)	9,2	106	21	4,8	Nyugat-Dunántúl (HU)
Stockholm (SE)	8,3	82	21	4,4	Közép-Dunántúl (HU)
Île-de-France (FR)	7,2	356	34	4,3	Mittelfranken (DE)
Oslo og Akershus (NO)	7,0	39	30	4,2	Dresden (DE)
Comunidad de Madrid (ES)	6,6	195	20	3,8	Oberpfalz (DE)
Közép-Magyarország (HU)	6,5	80	9	3,5	Pohjois-Suomi (FI)
Prov. Vlaams Brabant (BE)	6,5	30	31	3,3	Hampshire and Isle of Wight (UK)
Oberbayern (DE)	6,2	132	30	3,3	Espace Mittelland (CH)
Bedfordshire and Hertfordshire (UK)	6,2	50	5	3,1	Malta (MT)
East Anglia (UK)	5,9	64	33	3,1	Freiburg (DE)
Surrey, East and West Sussex (UK)	5,9	75	16	3,1	Border, Midland and Western (IE)
Praha (CZ)	5,8	36	38	2,9	Karlsruhe (DE)
Utrecht (NL)	5,7	36	29	2,7	Thüringen (DE)
Prov. Brabant Wallon (BE)	5,6	8	9	2,6	Dél-Dunántúl (HU)
Lazio (IT)	5,6	119	22	2,6	Západné Slovensko (SK)
Berlin (DE)	5,6	82	38	2,5	Southern and Eastern (IE)
Etelä-Suomi (FI)	5,6	72	14	2,5	Jihozápad (CZ)
Outer London (UK)	5,5	120	10	2,5	Észak-Magyarország (HU)
Leipzig (DE)	5,2	24	17	2,4	Severovýchod (CZ)
Hamburg (DE)	5,1	42	6	2,4	Kärnten (AT)
Bratislavský kraj (SK)	5,1	16	30	2,3	Etelä-Suomi (FI)
Wien (AT)	5,0	38	49	2,3	Oberbayern (DE)
Köln (DE)	5,0	89	22	2,3	Schwaben (DE)
Inner London (UK)	4,9	64	26	2,3	Berkshire, Buckinghamshire and Oxfordshire (UK)
Flevoland (NL)	4,9	9	16	2,2	Zürich (CH)
Västsverige (SE)	4,8	44	9	2,2	Zentralschweiz (CH)
București — Ilfov (RO)	4,7	48	28	2,2	Schleswig-Holstein (DE)
Saarland (DE)	4,7	21	12	2,1	Ostschweiz (CH)
Karlsruhe (DE)	4,7	62	12	2,0	Střední Morava (CZ)
Sydsverige (SE)	4,7	29	16	2,0	Alsace (FR)

technologie, révèle que trois régions-capitales seulement figurent sur la liste: Espace Mittelland (Suisse), Etelä-Suomi (Finlande) et Malte. Les deux régions faisant état du pourcentage le plus élevé d'emploi dans l'industrie de haute technologie se trouvent en Hongrie: il s'agit de Nyugat-Dunántúl et de Közép-Dunántúl avec respectivement 4,8 et 4,4 %. Les régions d'Europe centrale sont bien représentées, puisque vingt-deux des trente régions en tête de classement sont situées en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en République tchèque, en Slovaquie ou en Suisse.

Brevets

Les brevets reflètent l'activité inventive d'un pays et sa capacité de transformer la connaissance en gain économique. Ils protègent les innovations pendant une durée et sur un territoire géographique déterminés.

Les brevets constituent un indicateur utile des développements innovants dans tous les domaines techniques et sont révélateurs du niveau d'activité innovante sur un marché, dans une région ou dans un pays spécifique.

Les données relatives aux brevets figurant dans la base de données de référence d'Eurostat au niveau régional ne fournissent pas d'informations au-delà de 2002. Une mise à jour complète à l'aide de données allant jusqu'en 2005 sera disponible au cours du second semestre de 2008.

Les données relatives aux brevets sont en corrélation avec la classification internationale des brevets (CIB) qui, en attribuant un code à chaque brevet, permet de regrouper ceux-ci en différents domaines technologiques tels que la biotechnologie, la haute technologie et la technologie de l'information et de la communication (TIC). Il existe une table de concordance entre les codes de la CIB et de la NACE, qui présente les brevets par secteur industriel.

L'analyse plus approfondie du nombre de demandes de brevets de haute technologie par million d'habitants révèle que, au niveau national, la Finlande vient en première position, loin devant la Suède et les Pays-Bas.

Forte concentration régionale de la délivrance de brevets de haute technologie

La délivrance de brevets de haute technologie au sein de l'EU-25 semble très concentrée en termes

régionaux, puisque quatre régions représentent à elles seules 27 % des demandes de ce type de brevets: Oberbayern (Allemagne), Île-de-France (France), Noord-Brabant (Pays-Bas) et Etelä-Suomi (Finlande). Les régions caractérisées par une forte concentration de demandes de brevets de haute technologie sont fortement disséminées sur l'ensemble du territoire de l'EU-25. L'Allemagne et la Finlande sont, en effet, les deux seuls pays où plusieurs régions concernées sont géographiquement proches. Aux Pays-Bas, un écart très important est observé entre la région la plus active et la région la moins active dans le domaine des brevets de haute technologie.

Quelque 50 % des demandes de brevets de haute technologie sont déposées par des inventeurs installés dans quatorze régions, réparties entre huit États membres: cinq en Allemagne; deux en France et au Royaume-Uni; une aux Pays-Bas, en Finlande, en Italie, en Suède ainsi qu'au Danemark. Autrement dit, 6 % de l'ensemble des régions concernées par la délivrance de brevets de haute technologie sont à l'origine de 50 % des demandes de ce type de brevets. Les inventeurs de 35 régions ont déposé 75 % du total des brevets de haute technologie de l'EU-25, ce qui revient à dire que la grande majorité des 184 régions se partagent les 25 % restants.

La carte 11.3 illustre la localisation géographique des régions de l'EU-25 qui affichaient en 2002 une activité comparable en termes de demandes de brevets de haute technologie par million d'habitants. Les régions les plus dynamiques à cet égard apparaissent assez dispersées. Les premières du classement sont les régions finlandaises. La carte montre également que, en ce qui concerne l'Allemagne, les régions les plus actives en termes de demandes de brevets de haute technologie par million d'habitants se situent dans le sud du pays, et que, en France, elles sont très éloignées les unes des autres, puisqu'il s'agit des régions Île-de-France, Rhône-Alpes et Bretagne.

Les chiffres révèlent que Noord-Brabant (Pays-Bas) se classe largement en tête, avec 343 demandes de brevets de haute technologie par million d'habitants. Le nombre de demandes par million d'habitants dans les régions occupant la suite du classement diminue régulièrement, allant de 209 dans la région Oberbayern (Allemagne) à 62 dans la région Wien (Autriche), qui clôture la liste des quinze régions de tête. Les régions scandinaves sont bien représentées, puisque la Finlande compte trois régions parmi les sept premières et la Suède deux parmi les huit premières.

Conclusion

Des indicateurs pertinents et significatifs en matière de science, de technologie et d'innovation sont indispensables pour permettre aux décideurs de connaître à tout moment la situation des régions européennes en termes de savoir et de croissance, et de mesurer leurs avancées à cet égard. Les statistiques et indicateurs présentés dans ce chapitre mettent en évidence les performances récentes des régions européennes pour ce qui concerne les ressources humaines en science

et technologie, les industries de haute technologie et services à forte densité de connaissance, et la délivrance de brevets. L'éventail des données et des indicateurs élaborés ne cesse d'évoluer, afin de couvrir au mieux la dimension régionale de ces différents domaines.

D'autres travaux sont en cours en vue de produire davantage de données régionales dans divers secteurs d'activité, parmi lesquels les industries manufacturières de haute technologie et les services basés sur la connaissance.

Notes méthodologiques

Les données figurant sur les cartes et dans les tableaux de ce chapitre sont extraites du domaine «Science et technologie» et des sous-domaines «Ressources humaines en science et technologie», «Industries de haute technologie et services à forte intensité de connaissance» et «Statistiques des brevets».

Les statistiques sur les **ressources humaines en science et technologie (RHST)** sont élaborées chaque année sur la base de microdonnées extraites de l'enquête communautaire sur les forces de travail. La base méthodologique de ces statistiques est décrite dans le manuel de Canberra, qui définit tous les concepts en matière de RHST.

Les données relatives aux **industries manufacturières de haute technologie et les services à forte intensité de connaissance de haute technologie** sont établies chaque année sur la base des données collectées auprès d'une série de sources officielles (enquête communautaire sur les forces de travail, statistiques structurelles sur les entreprises, etc.). Les agrégats de haute technologie ou à forte intensité de connaissance sont généralement définis en termes d'intensité de R & D, calculée comme le ratio des dépenses de R & D pour l'activité économique visée sur la valeur ajoutée de cette activité.

Enfin, les données concernant les **demandes de brevets déposées à l'Office européen des brevets (OEB)** sont établies sur la base des microdonnées fournies par cet organisme. Les données présentées couvrent les demandes de brevets déposées à l'OEB au cours de l'année de référence, classées en fonction de la région de résidence de l'inventeur et conformément à la classification internationale des brevets. Les données relatives aux brevets sont ventilées par région au moyen de procédures liant les codes postaux et/ou les toponymes aux régions NUTS 2.

Depuis 2004, la task-force interinstitutionnelle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) «Statistiques des brevets» développe un fichier mondial de données brutes concernant les statistiques en matière de brevets (Patstat). Cette base unique de données brutes, gérée par l'OEB et mise au point en coopération avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'OCDE et Eurostat, devrait répondre aux besoins des diverses organisations internationales, qui l'utiliseront pour produire leurs propres statistiques.

Pour de plus amples informations concernant la méthodologie, voir la page internet qui y est consacrée sur le site Eurostat:

http://epp.eurostat.cec.eu.int/portal/page?_pageid=1996,45323734&_dad=portal&_schema=PORTAL&screen=welcomeref&open=/&product=EU_sciences_technology_innovation&depth=2.